

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 17 MAI 2022**

Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h25

Présents :

MM. ALLEMANN Christian, HUMM Kévin, LUDWIG Claude, SAUNIER Edouard

Mmes FIMBEL Katia, WILLER Anita, BAUMLE Myriam

Absents excusés : M CHEVAL Guy, Mme JURET Josiane, Mme WAFFLARD Stéphanie, Mme SUTTER Anne-Catherine

Secrétaire de séance : Mme Katia FIMBEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/04/2022
2. Subventions aux associations locales
3. Questions financières
4. Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027
5. Compte-rendu des commissions
6. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'absence excusée de Madame JURET, Madame WAFFLARD, Madame SUTTER et Monsieur CHEVAL.

POINT N°1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08/04/2022

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune verse des subventions aux associations locales de la commune. Monsieur le Maire les énumèrent en précisant que nous versons depuis quelques années la somme de 500,00 €/association.

Il interroge le conseil si nous maintenons le versement de ce montant.

Il est soulevé le cas de l'association « Les Etoiles du Cabaret » pour laquelle aucune somme ne sera versée car nous sommes dans l'attente du document justifiant leur domiciliation à Attenschwiller.

Le listing énuméré par Monsieur le Maire est remis à Monsieur ALLEMANN pour contrôle des associations encore effectives. Il en ressort que l'association « EMIRAT » est l'école de musique intercommunale de Ranspach-le-Bas et Attenschwiller et précise que la subvention était à l'identique du courrier transmis par le département. La somme versée à l'association de basket s'effectue sur cette même base. Le reste est bien encore effectif à savoir :

- Association des Sapeurs-Pompiers
- Société de musique Liberté
- Société des Arboriculteurs
- Société des Aviculteurs
- Association sportive de basket
- Jeunes licenciés du basket
- Dry Rutzer
- Chorale Liederkrantz
- Chorale Saint-Cécile
- Vélo club union cycliste
- Association Zuckerpflimle Bandi
- JBS Brasseurs

Des échanges s'effectuent entre les membres du conseil en termes de montant à verser. Il est également soulevé que la période Covid-19 a restreint plusieurs manifestations d'où une rentrée d'argent très faible mais les charges sont restées les mêmes telles que les assurances.

Il est demandé à quelle date la dernière augmentation a eu lieu. Il est indiqué que cela remonte avant les dernières élections municipales. Monsieur Allemann précise que chaque année les montants des subventions à attribuer aux associations locales sont délibérées.

Il est demandé si l'une des associations nous a communiqué un souhait d'une augmentation. Cela n'est pas le cas.

Il est proposé de verser 550,00 € par association prenant en compte les conditions sanitaires passées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'augmentation du montant versé aux associations locales de la commune

Approuve de verser un montant de 550,00 €/association

Autorise le maire à signer les documents afférents

POINT N°3 –QUESTIONS FINANCIERES

3.1 : Subvention SDIS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune avait déposé un dossier de demande de subvention concernant l'acquisition du nouveau véhicule des pompiers.

La subvention à l'initiale nous avait été refusée mais des démarches complémentaires ont permis l'octroi d'un montant de 2.582,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total du nouveau véhicule s'élevait à 15.972,00 € TTC.

Monsieur Allemann et Monsieur Humm soulèvent la question de la répartition de ce montant avec la commune de Michelbach-le-Haut en termes du regroupement CPI.

Monsieur le Maire indique ne plus avoir eu d'informations supplémentaires de la commune de Michelbach-le-Haut quant à la répartition financière du CPI. La convention qui nous lie reste donc effective soit 50/50.

La moitié du montant de la subvention sera à prendre en compte lors du décompte annuel transmis à la commune de Michelbach-le-Haut

3.2 : Subvention à l'association française des sclérosés en plaques

Monsieur le Maire fait lecture du courrier réceptionné de la part de l'association française des sclérosés en plaques.

Celle-ci nous communique sa demande d'une subvention, sans montant indiqué.

Il est précisé que la commune n'a jamais versé de subvention à cette association.

Monsieur Allemann indique que plusieurs associations pour lesquelles la commune avait versé des subventions ne nous ont pas relancées à ce jour. Pour qu'une subvention soit versée et délibérée il y a lieu au préalable de réceptionner une demande de la part des associations.

Il indique au conseil municipal qu'à ce jour nous avons octroyé une subvention à 4 associations qui nous ont fait parvenir une demande sur les 24 listées à qui un montant avait été donné pour l'année 2021. L'an dernier, il avait été délibéré en ce sens et mentionné qu'aucune autre subvention ne sera versée pour l'année 2021. Aucun engagement n'a été statué quant au versement d'une subvention aux mêmes associations. Il est demandé si les subventions sont données à un moment précis, il est indiqué que le montant est versé lorsque la demande nous est parvenue et que le conseil a délibéré en ce sens. Pour l'année 2021, les montants ont été mandatés en janvier ce qui démontre qu'il s'agissait des demandes parvenues durant l'année 2020.

Il est proposé de mettre en attente les prochaines demandes reçues et d'indiquer aux associations demandeuses qu'une réponse leur sera donnée fin d'année via une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Ne donne pas son accord de verser dans l'immédiat une subvention à l'association française des sclérosés en plaques mais de délibérer en fin d'année.

Approuve de mettre en attente les prochaines demandes reçues et de délibérer lors du dernier conseil municipal de l'année 2022

Autorise le Maire à signer les documents afférents

3.3 : Aménagement rue de Folgensbourg

Monsieur le Maire relate les échanges entre les membres de la commission voirie qui s'est déroulée le 17/5/2022 quant à l'aménagement de la rue de Folgensbourg. Plusieurs projets et devis avaient été exposés. Parmi les 4 devis et projets, celui de l'entreprise ENCER a été retenu pour un montant de 42.251,50 € HT soit 50.701,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le devis de l'entreprise ENCER pour un montant de 42.251,50 € soit 50.701,80 €

Autorise le maire à signer les documents afférents

3.4 : Projet détente de la salle polyvalente

Monsieur le Maire relate le dossier de demande de subvention déposé au conseil régional, au département, au conseil européen et à la CAF. Il indique avoir donné en parallèle un dossier à Madame la Vice-Présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace et à Madame la Présidente de la Région.

Les dossiers ont été expédiés et sont en cours d'instruction.

En parallèle, un dossier à l'agence de l'eau a été déposé pour l'école, pour la ruelle et pour la rue de Herré. Nous avons eu récemment la confirmation que celui-ci est complet. Il est également en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du taux qui nous sera versé.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'il sera demandé à l'établissement chargé de gérer nos marchés publics de se rendre en Mairie pour l'aire de jeux et détente sachant que le montant donne lieu à un appel d'offre. Il faudra en amont travailler sur les éléments à faire figurer dans la rédaction de ce marché.

En ce qui concerne ce même endroit, il est indiqué que les tables et bancs ont bien été installés. Des échanges ont lieu quant à leur positionnement. Monsieur Allemann indique que les éléments ne sont pas encore fixés. Les retours permettront aussi de les installer au bon endroit. Il est proposé de déplacer les tables rue de Herré car elles se trouvent à côté des bornes à sac et poubelles de déjections canines.

En ce qui concerne les filets, les devis sont en attente de réception car il y a en plus des carottages à faire.

Dès réception et validation des devis, l'ensemble des travaux filets+carottages seront fait en simultané.

Des questions sont soulevées, en ce qui concerne l'engazonnement de la petite aire de jeux. Monsieur Allemann indique que cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil municipal et précise à nouveau que tout est signé. Il y aura des plaques en-dessous des tables et le reste sera du gazon et les travaux seront faits fin juin début juillet.

POINT N°4 – RECOURS CONTRE LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INNOUDATION (PGRI) 2022/2027

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier réceptionné de la part du Président de "Rivières" syndicat mixte du bassin de l'Ill via SLA. Il précise que cet organisme étudie et gère les problématiques relatives à l'eau pour le compte de ces 81 communes membres dont SLA fait partie en représentation de ses 40 communes.

Il est demandé de délibérer au sujet du PGRI pour la période 2022/2027. Le PGRI est une politique d'actions pour assurer en priorité la sécurité des populations et réduire au maximum les dommages qui peuvent être causés lors d'inondations. Pour cela, un groupe de travail avait été créé pour lequel SLA participait. Avant validation de ce projet et lors de la réunion de ce groupe de travail plusieurs remarques et ajustements avaient été demandés et soulevés afin de protéger au mieux les populations. Ces remarques n'ont pas du tout été prises en compte avant la signature de l'arrêté. De ce fait, le syndicat "Rivières" a pris la décision de former un recours. Il est demandé à chacune des communes membres de

SLA de délibérer afin de soutenir la démarche de "Rivières" quant à la formation d'un recours gracieux à l'encontre du PGRI signé et de permettre également en ce sens de nous protéger et de nous soutenir en cas de problème lié aux inondations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Soutien la démarche de "Rivières de Haute-Alsace"

Autorise Monsieur le Maire et Monsieur le Président de SLA à former un recours gracieux et/ou contentieux à l'encontre du PGRI

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

POINT N° 5 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

La parole est donnée à Madame FIMBEL qui présente le compte-rendu de la commission constructions qui s'est déroulée le 17/05/2022 à 19h.

POINT N° 6 – DIVERS

6.1 : Elections Présidentielles

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet qui nous fait part de ses remerciements quant à l'implication et la bonne tenue de notre bureau de vote pour les élections présidentielles.

6.2 : Elections Législatives

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections législatives pour lesquelles il y a lieu de procéder à la composition du bureau de vote qui se tiendra de 8h à 19h.

Monsieur le Maire fait passer aux membres du conseil le tableau d'inscription

Il a été remarqué, lors des précédentes élections, que des votants ne passaient pas par l'isoloir ce qui est une obligation. Il précisé qu'en cas de contrôle, le bureau de vote serait fermé. Pour rappel, lors des élections présidentielles un contrôle a été effectué.

Il est proposé de mettre éventuellement des affiches dans la légalité de la législation des élections. Le secrétariat se rapprochera de la Préfecture pour connaître les possibilités et autorisations en notre possession. Il est proposé également de modifier la disposition du bureau de vote.

6.3 : Interventions diverses

Il est fait mention de la réunion qui s'est tenue concernant l'établissement du PLU avec les deux établissements en collaboration avec la commune pour le mettre en place

Des documents réceptionnés par ces organismes avaient été envoyés aux membres de la commission pour étude. Il est soulevé quelques interrogations par les personnes non présentes lors de cette réunion notamment concernant les parkings, si pour certains ils sont privés ou publics. Monsieur Allemann indique avoir pris en charge le recensement complet des parkings du village.

Madame Fimbel indique sur ce même sujet qu'il en est également ressorti de cette réunion que la commission va devoir se réunir rapidement afin de mettre en forme de manière plus approfondie le projet

souhaité. Il est proposé de procéder rue par rue. Une commission avec les membres au mois de juin serait idéale car un retour à l'organisme serait à faire mi-juin. Il est retenu la date du 10/06/2022. L'aire de jeux est évoquée. La commission voirie se réunira également le 10/06/2022 à 18h avant la commission PLU en mairie et sur site.

Madame Baumlé demande s'il y a eu des retours concernant le tri des biodéchets dans la commune. Il est rappelé qu'Attenschwiller est commune test. Aucun retour n'a, à ce jour, été fait. Des échanges sont effectués entre les membres du conseil autour de ce sujet.

Monsieur Allemann évoque pour information la commission d'eau. Il indique qu'elle travaillera sur le nouveau projet pour des récupérateurs d'eau c'est-à-dire que les gens pourront acquérir un récupérateur d'eau et SLA donnera une petite contribution entre 100 – 200 €. Plusieurs conditions sont évoquées notamment être résidents dans l'une des 40 communes membres de SLA y payer sa facture d'eau et pas plus de 2000L. Ils pourront être achetés dans tout le département 68 et 1/foyer. Le projet serait actif courant 2022.

Monsieur Saunier indique avoir participé à la commission mobilité. Il résume cette commission et précise les éléments financiers qui ont été évoqués. Les montants sont quasiment divisés par 2 notamment du fait que les sommes versées par l'aéroport ont diminué d'où de plus en plus de projets décalés quant à leur réalisation.

Il fait part de sa crainte sur la dangerosité du carrefour rue du Rhin/rue Breton en effet les véhicules circulent à une vitesse trop élevée, et demande s'il ne serait pas judicieux d'effectuer une étude pour la réduction de la vitesse dans ce secteur.

Dernière information communiqué par Monsieur le Maire avant la clôture de ce conseil municipal, il relate que lors d'un des derniers conseil municipal il avait été soulevé la chute d'un arbre sur un chemin dans la commune. Il avait été demandé si ce chemin était public ou privé. Monsieur le Maire confirme qu'après recherche, celui-ci est du domaine privé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h15.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 8 juillet 2022 à 20h00 en mairie sous réserve des conditions sanitaires.